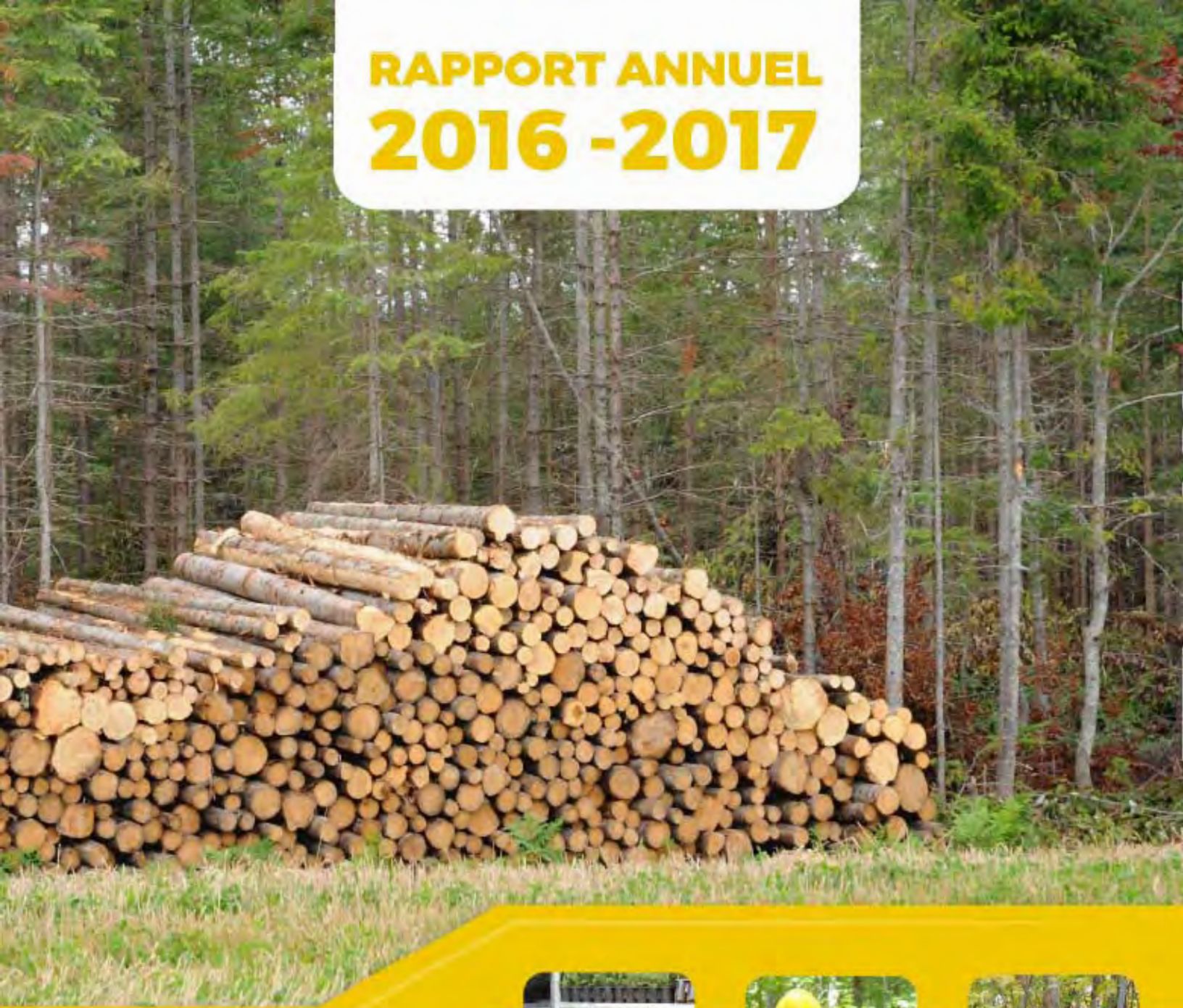


# RAPPORT ANNUEL 2016 - 2017



Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées mauriciennes

## Table des matières

LE MOT DU PRÉSIDENT .....	3
<b>L'AGENCE</b>	
SON INSTITUTION ET SON TERRITOIRE .....	5
SES MANDATS.....	6
SES MEMBRES RÉGULIERS.....	6
SES ADMINISTRATEURS.....	7
SON COMITÉ TECHNIQUE.....	8
SON PERSONNEL .....	8
SON LOGO.....	8
SES BUREAUX .....	8
<b>LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016-2017</b>	
LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES .....	9
LES AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES .....	12
LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES EN SERVICES.....	12
LES ACTIVITÉS RÉALISÉES.....	13
LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE EN VALEUR.....	15
LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE DES TRAVAUX.....	20
LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES.....	22
LE BUREAU D'ENREGISTREMENT .....	23
LES AUTRES ACTIVITÉS.....	24
LES PLANS D'ACTION .....	25
LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV).....	25
LES PERSPECTIVES 2017-2018.....	27
<b>LES ANNEXES</b>	
LISTE DES ACRONYMES.....	29
LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON DES PROGRAMMES EN 2016-2017.....	30
SUIVI DES DÉCISIONS DU RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE 2011 .....	31
BILAN DU PLAN D'ACTION ANNUEL DE L'AGENCE .....	32
BILAN DU PLAN D'ACTION DU PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS.....	33
RÉSULTATS GLOBAUX DES CRITÈRES DE PERFORMANCE .....	33
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR PROGRAMME EN 2016-2017 .....	34
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2016-2017 SELON LE TYPE D'AIDE : GLOBALE, TECHNIQUE OU EXÉCUTION.....	36
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017-2018.....	39



## LE MOT DU PRÉSIDENT

**B**onjour,

L'Agence et son entourage : partenaires régionaux, conseillers forestiers et producteurs forestiers, ont vécu d'importants changements au cours de la dernière année.

La mise en oeuvre de la nouvelle stratégie du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et certaines recommandations du rapport Belley se sont traduites par le rapatriement par Québec de la grille de taux et des balises techniques. Après 20 ans de régionalisation, le ministre souhaite uniformiser la livraison du programme pour tous les propriétaires dans toutes les régions. Les mêmes travaux et les mêmes taux d'aide financière pour tous ! Inévitablement, ces changements ont causé de la turbulence auprès des conseillers forestiers et des producteurs. Avec le lent début de saison, il a fallu attendre jusqu'en juin pour connaître les références techniques et les taux. La livraison est devenue alors plus compliquée vu les changements dans les critères d'admissibilité de plusieurs activités et la disparition d'autres activités. Cela a eu, entre autres pour conséquences, que les budgets attribués aux conseillers ne se sont pas entièrement investis.

De plus, il y a eu les budgets supplémentaires octroyés pour la mobilisation des bois. Un ajout de plus de 200 000 \$ à l'enveloppe régionale du programme régulier pour financer des travaux commerciaux permettant de diriger plus de volumes de bois vers les usines de transformation. La Mauricie est choyée par ses grands propriétaires qui ont permis à la région d'atteindre la cible du ministre.

Une bonne partie des budgets du programme régulier n'a pas été utilisée. L'Agence se retrouve avec d'importants surplus non affectés, plus de 800 000 \$. Cette année, avec moins de changements en perspective, la livraison du programme devrait être facilitée. Malgré cela, le conseil d'administration prend la situation au sérieux. Inévitablement, les agents livreurs de programme sont interpellés. L'Agence leur offre plus de budgets, ce qui impliquera sans doute beaucoup d'efforts de leur part pour convaincre les propriétaires à investir dans l'aménagement de leurs lots boisés. La réalisation de coupes commerciales demeure une activité prioritaire puisqu'on en sera à la deuxième année du programme de mobilisation des bois. Le conseil d'administration souhaite supporter les conseillers forestiers dans leur tâche tout en assurant une gestion responsable du programme.

La révision du PPMV est en voie d'être complétée. Les consultations régionales sont en cours pour les deux premiers tomes qui traitent de la connaissance du territoire et de la description de la forêt. Le plan d'action suivra dans les prochaines semaines. Malgré les moyens limités disponibles pour sa mise en œuvre, notre PPMV révisé n'en demeure pas moins un document intéressant dont la mise à jour, 15 ans après son premier dépôt, demeure un exercice important pour s'assurer d'un état de situation et valider l'impact de nos actions sur le territoire. Tous les partenaires régionaux sont concernés et la contribution de chacun permettra d'en améliorer le contenu et la mise en oeuvre.



En terminant, je me demande jusqu'où ira le MFFP dans sa volonté d'uniformiser le programme ? Il reste encore des politiques régionales, mais pour combien de temps ? Dans ce grand chantier, j'espère sincèrement qu'il nous sera encore possible de livrer un programme qui reflète nos couleurs régionales et qui prend en considération tous les efforts consentis par les partenaires régionaux au fil des années. Ce travail ne doit pas être complètement réduit à néant !

Je remercie les membres du conseil d'administration pour le sérieux avec lequel ils s'impliquent dans leur tâche. Le dynamisme de notre agence passe, entre autres, par l'engagement des partenaires régionaux qui participent activement à nos rencontres.

Une bonne assemblée à tous !



Elzéar Lepage, Président



## L'AGENCE

### Son institution et son territoire

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) est instituée le 30 septembre 1996. En Mauricie, la forêt privée couvre plus de 766 000 hectares dans les limites territoriales des municipalités régionales de comté (MRC) des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac, des villes de Shawinigan et Trois-Rivières ainsi que de l'Agglomération de La Tuque. Le détail de ces territoires municipaux :

**Agglomération de La Tuque:** Municipalités : La Bostonnais, Lac-Édouard et La Tuque (Secteurs: La Croche, La Tuque, Parent) et T.N.O. : Coucoucache, Langelier, Obedjiwan et Wemotaci

**MRC des Chenaux:** Municipalités : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper, Saint-Stanislas, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Sainte-Anne-de-la-Pérade

**MRC Maskinongé:** Municipalités : Charrette, Louiseville, Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule, Yamachiche

**MRC Mékinac:** Municipalités : Notre-Dame-de-Montauban, Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite, Trois-Rives et T.N.O. : Lac-Boulé, Lac-Masketsi, Lac-Normand, Rivière-de-la-Savane

**Ville de Shawinigan:** Secteurs : Grand-Mère, Lac-à-la-Tortue, Saint-Georges, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Jean-des-Piles, Shawinigan, Shawinigan-Sud et T.N.O. : Lac-des-Cinq, Lac-Wapizagonke

**Ville de Trois-Rivières:** Secteurs : Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest



## Ses mandats

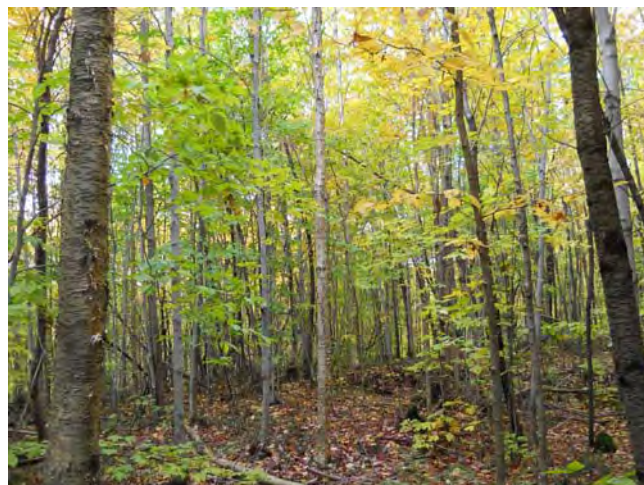
**S**elon l'article 5 de son règlement intérieur, l'AMFM a pour mandat, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

Et notamment par :

- la distribution de mandats à différents organismes;
- la mise en place de mesures incitatives;
- la diffusion d'informations auprès des propriétaires forestiers et du public;
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses mandats;
- la constitution et l'administration de fonds;
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités;
- l'exercice de toute autre fonction compatible avec ses mandats.

Dans la réalisation de ses mandats, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.



## Ses membres réguliers

**L'**Agence se compose de 3 catégories de membres réguliers.

Monde municipal, les 6 territoires :

- ↳ Agglomération de La Tuque
- ↳ MRC Maskinongé
- ↳ MRC Mékinac
- ↳ MRC des Chenaux
- ↳ Ville de Shawinigan
- ↳ Ville de Trois-Rivières

Organismes reconnus de producteurs forestiers dont les territoires reconnus couvrent une partie de la Mauricie :

- 3 organismes de gestion en commun :
  - ↳ Groupement forestier Champlain
  - ↳ Groupement for. Maskinongé-Lanaudière
  - ↳ Groupement forestier Portneuf
- 2 syndicats de producteurs de bois :
  - ↳ Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM)
  - ↳ Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- Toute entreprise qui paye la cotisation annuelle est un membre régulier.



## Ses administrateurs

Le conseil d'administration se compose de huit (8) sièges à occuper par un nombre égal d'administrateurs représentant quatre (4) groupes de partenaires :

- Monde municipal;
- Organismes reconnus de producteurs forestiers :
  - ↳ Organismes de gestion en commun (OGC);
  - ↳ Syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois;
- Ministre Forêts, Faune et Parcs (MFFP).

Le conseil d'administration est présidé par M. Elzéar Lepage. Il est désigné en vertu de l'article 17.01 des règlements généraux qui prévoit que le conseil d'administration peut nommer un président qui n'est pas membre de l'Agence.

En 2016-2017, le conseil d'administration est composé des représentants suivants :

Monde municipal (MRC et Villes) :

- ↳ M. Patrice Bergeron, Agglomération de La Tuque
- ↳ Mme Sonya Auclair, MRC des Chenaux (jusqu'au 21 septembre) remplacée par M. Jean-Claude Tessier, MRC Mékinac

Organismes reconnus de producteurs forestiers :

Organismes de gestion en commun (OGC) :

- ↳ M. Gilbert Nolet, GF de Champlain
- Syndicats de producteurs de bois (SPB) :
- ↳ M. Ghislain Leblond, SPB de la Mauricie

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- ↳ M. Marc-Antoine Belliveau, Kruger Wayagamack Inc.
- ↳ M. Jonathan Lambert, Les Industries John Lewis Ltée

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs :

- ↳ M. Guy Deschênes
- ↳ M. André Villemure (jusqu'au 21 septembre) remplacé par M. Yves Gauvreau

Les officiers au sein du conseil exécutif sont :

- Président : M. Elzéar Lepage
- Vice-président : M. Ghislain Leblond
- Secr.-trésorier : M. Guy Deschênes
- Directeurs : M. Marc-Antoine Belliveau  
M. Patrice Bergeron





## Son comité technique

Le comité technique donne des avis sur tout sujet soumis par le conseil d'administration. Il n'a pas de pouvoir décisionnel et agit à titre «conseil».

Aucun quorum n'est établi pour la tenue des réunions. Les représentants des partenaires sont informés de la tenue de chaque rencontre et ceux-ci peuvent y assister sans autre formalité.

## Son personnel

L'équipe de l'AMFM est composée de quatre (4) personnes.

Mme Josée Bussièrès, ingénieure forestière, occupe la fonction de directrice générale. Mises à part les fonctions professionnelles et administratives de gestion, elle assure la représentation de l'Agence auprès des organismes régionaux.

M. Mario Blais, technicien forestier, est affecté à la vérification opérationnelle des travaux et au traitement des dossiers de reconnaissance des producteurs forestiers pour le Bureau d'enregistrement de la Mauricie. Il est également responsable de la géomatique.

Les tâches liées au secrétariat et à la comptabilité sont assurées, à temps partiel, par Mme Johanne Francoeur. Elle est également une employée de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.

Dans le cadre de la mise à jour de son PPMV, l'Agence confie la rédaction à Mme Nathalie Blais, ingénieure forestière. Le travail réalisé à temps partiel se poursuit en 2017-2018.

## Son logo

Le logo est composé des silhouettes stylisées d'un feuillu et d'un résineux, dont différentes espèces sont présentes sur le territoire de la Mauricie. L'enchevêtrement des courbes symbolise à la fois la terre et une vue transversale des anneaux de croissance d'un tronc d'arbre.



## Ses bureaux

L'Agence partage ses espaces avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) au 500 avenue Broadway à Shawinigan.. Le partage de ressources humaines et matérielles entre les deux organisations, favorise la réalisation d'économies dans les frais de fonctionnement des deux organismes à but non lucratif.

L'édifice a été acquis par Olymbec en 2016.



# LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016-2017

## La contribution financière des partenaires

Le financement des activités de mise en valeur provient de trois sources: le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent sur le territoire de l'Agence ainsi que les propriétaires forestiers qui, lors de la réalisation de traitements sylvicoles assument une partie des coûts de mise en valeur de leur boisé.

### Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Pour 2016-2017, la contribution du MFFP est de 1 265 400 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP). Un montant supplémentaire non récurrent de 47 770 \$ provenant du solde d'un autre programme s'ajoute en fin d'année financière.

Le Programme de mobilisation des bois (PMB) a pour objectif d'accroître la récolte de bois en provenance de la forêt privée de 1 M de m<sup>3</sup>, soit 6 M de m<sup>3</sup> récoltés pour l'année se terminant au 31 mars 2017 avec une enveloppe supplémentaire de 6 M\$. Le MFFP a défini pour chaque agence une cible de volume supplémentaire à produire en 2016-2017 en fonction de sa part du budget supplémentaire. La Mauricie reçoit un montant de 215 786 \$. Ce budget est associé à une cible de « volume total de bois à produire en 2016-2017 » fixée à 298 937 m<sup>3</sup> livrés aux usines entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017. Selon la Fédération des producteurs forestiers du Québec, le volume de bois produit sur le territoire de l'Agence pour la période visée est de 363 925 m<sup>3</sup>, soit 64 988 m<sup>3</sup> de plus que la cible de 33 237 m<sup>3</sup> (298 937 m<sup>3</sup>).

Contribution reçue selon l'année et le programme gouvernemental								
Programme	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
PAMVFP <sup>1</sup>	1 332 000 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$
PIS <sup>2</sup>	450 018 \$	225 009 \$	246 890 \$	246 890 \$				
FAC <sup>3</sup> -IPREFQ <sup>4</sup>	400 000 \$	200 000 \$	104 810 \$	104 810 \$				
PIS-IRAECQ-S <sup>5</sup>					251 200 \$			
PMB <sup>6</sup>								215 786 \$
Autre								47 770 \$
<b>Total</b>	<b>2 182 018 \$</b>	<b>1 690 409 \$</b>	<b>1 617 100 \$</b>	<b>1 617 100 \$</b>	<b>1 516 600 \$</b>	<b>1 265 400 \$</b>	<b>1 265 400 \$</b>	<b>1 528 956 \$</b>

<sup>1</sup> Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) - Gvt provincial

<sup>2</sup> Programme d'investissements sylvicoles (PIS) - Gvt provincial

<sup>3</sup> Fonds d'adaptation des collectivités (FAC) - Gvt fédéral

<sup>4</sup> Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec (IPREFQ) - Gvt fédéral

<sup>5</sup> Progr. d'investissements sylvicoles et d'Initiative de Renforcement de l'Activité Économique des collectivités du Québec-Sylviculture - Gvt fédéral

<sup>6</sup> Programmes de mobilisation des bois (PMB) - Gvt provincial

### Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

En 2016-2017, la contribution des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois est de 357 434 \$ (357 434 m<sup>3</sup> déclarés). Les déclarations de volumes se rapportent à des achats de 2014-2015 (397 m<sup>3</sup>), 2015-2016 (234 705 m<sup>3</sup>) et 2016-2017 (122 332 m<sup>3</sup>).

Trente-trois (33) entreprises de transformation du bois versent une contribution. Ces usines sont localisées en Mauricie, dans la Capitale-Nationale, au Centre-du-Québec, dans Chaudière-Appalaches, en Estrie, au Lac-Saint-Jean, dans Lanaudière et le Nord du Québec.

## Les volumes déclarés à l'Agence en 2016-2017

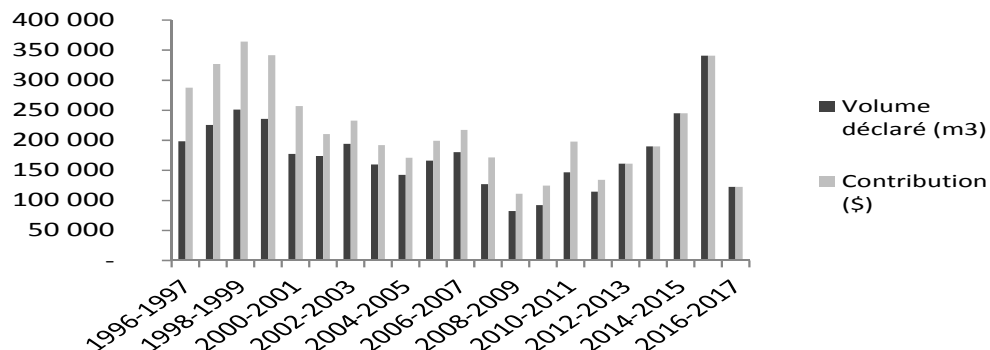
Répartition de la contribution 2016-2017 de l'industrie, selon l'année d'achat des bois					
Année financière	Volume déclaré (m <sup>3</sup> )	Taux applicable (\$/m <sup>3</sup> )	Contribution (\$)	Perçue en 2016-2017 (\$)	Nombre d'entreprises
1996-1997	198 291	1,45 \$	287 522 \$		36
1997-1998	225 450	1,45 \$	326 903 \$		32
1998-1999	251 174	1,45 \$	364 202 \$		34
1999-2000	235 531	1,45 \$	341 520 \$		43
2000-2001	177 302	1,45 \$	257 088 \$		45
2001-2002 <sup>1</sup>	6 644	1,45 \$	9 634 \$		40
	167 241	1,20 \$	200 689 \$		
2002-2003	193 973	1,20 \$	232 768 \$		40
2003-2004	159 927	1,20 \$	191 912 \$		38
2004-2005	142 638	1,20 \$	171 166 \$		39
2005-2006	166 066	1,20 \$	199 279 \$		32
2006-2007 <sup>2</sup>	176 257	1,20 \$	211 508 \$		35
	4 178	1,35 \$	5 640 \$		
2007-2008	127 071	1,35 \$	171 546 \$		35
2008-2009	82 423	1,35 \$	111 271 \$		31
2009-2010	92 350	1,35 \$	124 673 \$		33
2010-2011	146 729	1,35 \$	198 084 \$		29
2011-2012 <sup>3</sup>	56 071	1,35 \$	75 696 \$		30
	58 114	1,00 \$	58 114 \$		
2012-2013	160 883	1,00 \$	159 913 \$		25
2013-2014	190 037	1,00 \$	190 037 \$		29
2014-2015	245 112	1,00 \$	245 112 \$	397 \$	33
2015-2016	340 925	1,00 \$	340 925 \$	234 705 \$	39
2016-2017	122 332	1,00 \$	122 332 \$	122 332 \$	29
<b>Total</b>				<b>357 434 \$</b>	

<sup>1</sup> Le taux passe à 1,20 \$/m<sup>3</sup> au 16 mai 2001.

<sup>2</sup> Le taux passe à 1,35 \$/m<sup>3</sup> au 22 mars 2007.

<sup>3</sup> Le taux passe à 1,00 \$/m<sup>3</sup> au 26 octobre 2011.

Répartition des usines selon la catégorie	
Catégorie de volume déclaré	Nombre d'usines
Moins de 100 m <sup>3</sup>	7
De 100 à 1 000 m <sup>3</sup>	11
De 1 000 à 5 000 m <sup>3</sup>	3
De 5 000 à 10 000 m <sup>3</sup>	4
De 10 000 à 15 000 m <sup>3</sup>	3
De 15 000 à 20 000 m <sup>3</sup>	3
Plus de 100 000 m <sup>3</sup>	2
<b>Total</b>	<b>33</b>





Titulaires de permis d'usine de transformation du bois ayant déclaré des bois en 2016-2017	
Entreprise	Localisation
Adélarde Goyette & Fils Ltée	Rivière-à-Pierre
Arbec, usine Parent	Parent
Arbec, usine St-Roch	Saint-Roch-de-Mékinac
Armand Duhamel et Fils	Saint-Ignace-de-Stanbridge
Barette-Chapais Ltée	Chapais
Belle-Ripe Inc.	Princeville
Bois d'Amérique	Saint-Sébastien-de-Frontenac
Bois de sciage Lafontaine Inc.	Sainte-Perpétue-de-l'Islet
Carrier & Bégin Inc.	Saint-Honoré-de-Shenley
Charbons de bois feuille d'érable Inc.	Sainte-Christine-d'Auvergne
Clermond Hamel Ltée	Saint-Ephrem (Beauce)
Compagnie Commonwealth Plywood Ltée	La Tuque, Shawinigan
Corporation internationale Masonite (IMM)	Lac-Mégantic
Fortress Specialty Cellulose Inc.	Thurso
Groupe Crête division Riopel Inc.	Chertsey
Les Boiseries Savco Inc.	Saint-Adelphe
Les Industries John Lewis Ltée	La Tuque
Le Spécialiste du Bardeau de cèdre Inc.	Saint-Proper (Champlain)
Kruger Wayagamack Inc.	Trois-Rivières
Mobilier Rustique Inc.	Saint-Martin (Beauce)
Panneaux et Scierie Maski Inc.	Louiseville
Produits forestiers Arbec Inc.	Saint-Georges (Champlain)
Produits forestiers Domtar Inc.	Windsor
Produits forestiers Résolu	La Doré
René Bernard Inc.	Beauceville
Scierie Alexandre Lemay et Fils Inc.	Sainte-Marie (Beauce)
Scierie Dion & Fils Inc.	Saint-Raymond (Portneuf)
Scierie Dumais	Saint-Jean-de-Matha
Scierie PSE Inc.	Saint-Ubalde
Silicium Bécancour Inc.	Bécancour
Vexco Inc.	Plessisville
Welsh et Fils Inc.	Saint-Marc-des-Carières
WestRock	La Tuque

## Les propriétaires forestiers

Le Ministre mandate le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) pour réaliser le calcul de la valeur réelle des traitements admissibles à une aide financière (le 100 %).

Le Ministre détermine sa contribution et publie la grille annuelle des taux d'investissement qui s'appliquent aux programmes en forêt privée.

La contribution des propriétaires forestiers est déduite à partir de la programmation finale 2016-2017 de l'Agence. Elle s'établit en appliquant les quantités financées aux valeurs calculées du BMMB (100 %), puis avec les taux de la grille provinciale du MFFP.

En 2016-2017, l'Agence paie 85,8 % (1 134 253 \$) de la valeur réelle à 100 % (1 321 552 \$) pour les travaux réalisés dans les deux programmes (PAMVFP - 84,9 % et PMB - 90 %).

La contribution « théorique » des propriétaires serait la différence entre le coût réel établi par le BMMB et la contribution de l'Agence, soit 187 299 \$ (14,2 %).

## Les autres contributions financières



'Agence perçoit des sommes supplémentaires provenant d'autres sources :

- Revenus d'intérêts : 4 638 \$;
- Cotisations des membres : 650 \$ (13 membres réguliers paient la cotisation annuelle de 50 \$);
- Corporation développement durable du Haut-Saint-Maurice : Vérification opérationnelle des projets financés par le PADF 2015-2016 (365 \$) et le PADF 2016-2017 (729 \$) pour un total de 1 094 \$;
- Coordination du comité SIGGA des agences / Projet modernisation du SIGGA : 1 388 \$;
- Crédit à l'emploi reçu du gouvernement fédéral : 242 \$;
- Remboursement de l'aide financière pour des travaux financés sur une superficie forestière non enregistrée : 3 367 \$.

Financement spécifique du MFFP :

- Pilote du Registre des producteurs forestiers : 3 415 \$;
- Révision des processus d'affaires en forêt privée (projet « Guichet unique ») : 698 \$.

## La contribution des partenaires en services



Les partenaires contribuent de diverses façons au fonctionnement de l'Agence. La participation aux rencontres du conseil d'administration et du comité technique est reconnue comme une contribution non financière et comptabilisée en *jetons de présence* alloués pour chaque réunion.

La valeur du jeton de présence fixée à 300 \$ par personne par rencontre représente 9 300 \$ en

Groupes de partenaires régionaux							
Nombre de participations par groupe de partenaires en 2016-2017							
Comité	Nombre de rencontres	Monde municipal	Organismes reconnus de producteurs forestiers		Titulaires de permis d'usine de transformation du bois	Ministre (MFFP)	TOTAL
			OGC	SPB			
Conseil d'administration	5	5	5	5	8	8	31
Comité technique	-						-
Total des participations		5	5	5	8	8	31
<b>Valeur monétaire de la contribution</b>		<b>1 500 \$</b>	<b>1 500 \$</b>	<b>1 500 \$</b>	<b>2 400 \$</b>	<b>2 400 \$</b>	<b>9 300 \$</b>

## Les activités réalisées

### Le conseil d'administration

**D**u 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, le conseil d'administration tient cinq (5) rencontres régulières :

- 2016 : 6 mai, 21 juin, 21 septembre\*;
- 2017 : 13 janvier, 21 mars\*

Lors de ces réunions, les administrateurs ont traité de :

#### Permanence et administration générale

- Les prévisions, la révision et le suivi des budgets;
- Les conditions de travail des employés;
- Le suivi de la situation financière et l'acceptation des comptes de dépenses;
- Les cotisations des membres, la nomination des représentants, la désignation des administrateurs et la nomination des officiers au conseil exécutif;
- La situation des marchés, les montants perçus de la contribution de l'industrie, les écarts entre les déclarations à l'Agence et les informations des partenaires régionaux;
- La préparation de l'Assemblée générale annuelle : le rapport d'activités et le rapport financier;
- L'achat du 500 Broadway par Olymbec.

Livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

- La signature de l'entente de gestion avec le MFFP, le plan d'action et les cibles pour chaque indicateur;
- Le budget supplémentaire de 6 M\$ et l'allocation régionale au « programme de mobilisation des bois (PMB) », le plan d'action, la cible de bois récoltés du MFFP et le suivi avec les SPB;
- Le cahier provincial de références techniques, les modalités régionales et les taux de la grille provinciale;
- La programmation des travaux et les attentes des industriels (décision 14);
- L'accréditation des agents livreurs, les allocations budgétaires et les montants supplémentaires redistribués;
- La mise en marché des bois récoltés dans le cadre de travaux subventionnés, la destination et le bois conservé pour usage personnel;
- La remise en production des bandes riveraines et des coulées;
- La protection des investissements et le 3<sup>e</sup> entretien de plantation non financé;
- Les restrictions pour les travaux d'élagage en plantations;
- La vérification opérationnelle, le suivi des résultats, les frais de vérification lors de la

Participations aux assemblées du conseil d'administration		
Représentant	Nombre de présences	Détails
Auclair, Sonya	0/3	Jusqu'au 21 septembre 2016
Belliveau, Marc-Antoine	5/5	
Bergeron, Patrice	3/5	
Deschênes, Guy	4/5	
Gauvreau, Yves	1/2	Depuis le 13 janvier 2017
Lambert, Jonathan	3/5	
Leblond, Ghislain	5/5	
Nolet, Gilbert	5/5	
Tessier, Jean-Claude	2/2	Depuis le 13 janvier 2017
Villemure, André	3/3	Jusqu'au 21 septembre 2016



- reprise de travaux non conformes et le bulletin de performance des agents livreurs;
  - L'aide financière maximum par producteur.
- Transfert de connaissances et formation
- La publicité du cahier spécial du Nouvelliste pour le Mois de l'arbre et des forêts (MAF);
  - Le budget octroyé au SPBM pour la formation des propriétaires;
  - La participation de l'Agence à la Journée du producteur du SPBM en 2017.
- Autres dossiers régionaux
- Les commandites aux partenaires;
  - Les Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour les territoires de La Tuque, et Mékinac;
  - Le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) géré par la Corporation de développement durable du Haut-Saint-Maurice et les projets de forêt privée;
  - Le partenariat régional pour l'acquisition d'orthophotos 2016.
- Bureau d'enregistrement de la Mauricie
- Le mandat du MFFP / Pilote du Registre provincial des producteurs forestiers.
- Dossiers provinciaux
- Les travaux de la Table Agences / MFFP;
- Le Plan national de mobilisation des bois;
  - La procédure du MFFP pour le recouvrement de la contribution des usines;
  - La forêt chiffrée 2016 de la FPFQ;
  - Les changements aux critères d'admissibilité au programme de Financement forestier (minimum de 60 hectares);
  - L'impact du non financement des PAF sur l'enregistrement des producteurs forestiers (statistiques du MFFP);
  - Les pratiques de reboisement en forêt privée et la réflexion sur le panier de produits;
  - La transmission de données par l'Agence et le sondage aux administrateurs par la Direction de l'évaluation des programmes du MFFP.
- Les 17 agences
- La modernisation du Système informatique de gestion des agences (SIGGA);
  - La proposition au MFFP d'une méthode uniforme d'Évaluation des travaux pour 2017-2018.
- Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)
- La mise à jour du PPMV de la Mauricie.

### Le comité technique

Le comité technique ne tient aucune rencontre en 2016-2017.



## Les programmes d'aide financière à la mise en valeur



En 2016-2017, l'Agence gère le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) et le Programme de mobilisation des bois (PMB).

Ces programmes permettent à un propriétaire de terrain forestier dont les superficies à vocation forestière sont dûment enregistrées, de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier. Pour chaque activité financée, un taux pour l'aide technique et pour l'aide à l'exécution est défini par le MFFP. Le propriétaire peut recevoir 3 types d'aide financière : globale-G (aide à la technique et aide à l'exécution), seulement de l'aide à la technique-T ou seulement de l'aide à l'exécution-E.

### Les investissements par agent de livraison

L'attribution des budgets aux agents de livraison se fait en début d'année financière. Des budgets sont offerts en cours d'année pour la réalisation de travaux supplémentaires permettant d'atteindre les cibles fixées à la programmation annuelle.

L'Agence bénéficie d'un budget supplémentaire dans le cadre du Programme de mobilisation des bois (PMB). Conséquemment, la décision # 19 du Rendez-vous de la forêt privée s'applique pour la répartition budgétaire aux agents livreurs.

#### Programmes d'aide financière à la mise en valeur des forêts privées

Investissements par agent de livraison en 2016-2017

Agent de livraison	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	Programme de mobilisation des bois (PMB)	TOTAL
Conseillers forestiers de la région de Québec Inc.	36 765 \$	14 495 \$	51 260 \$
Coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice	20 237 \$		20 237 \$
Groupement forestier de Champlain Inc.	346 855 \$	156 911 \$	503 766 \$
Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière Inc.	62 972 \$		62 972 \$
Groupement forestier de Portneuf Inc.	34 249 \$	4 555 \$	38 804 \$
Luc Bournival ing.f.	2 306 \$		2 306 \$
Sylvafor Inc.	7 762 \$		7 762 \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	310 895 \$	39 808 \$	350 703 \$
Total	822 041 \$	215 769 \$	1 037 810 \$

#### Tous programmes d'aide (PAMVFP et PMB)

Type d'aide par agent de livraison en 2016-2017

Agent de livraison	Aide Technique*	Aide Exécution	Aide Globale	Aide totale
Conseillers forestiers de la région de Québec Inc.			51 260 \$	51 260 \$
Coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice			20 237 \$	20 237 \$
Groupement forestier de Champlain Inc.	42 703 \$		461 063 \$	503 766 \$
Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière Inc.			62 972 \$	62 972 \$
Groupement forestier de Portneuf Inc.			38 804 \$	38 804 \$
Luc Bournival ing.f.			2 306 \$	2 306 \$
Sylvafor Inc.			7 762 \$	7 762 \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie			350 703 \$	350 703 \$
Total	42 703 \$	- \$	995 107 \$	1 037 810 \$

\* Les coûts d'exécution de ces travaux peuvent être financés par le PRTF

### Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Les investissements au PAMVFP totalisent 822 041 \$ en 2016-2017. Ces investissements impliquent 106 producteurs forestiers. Le volume moyen généré par les traitements commerciaux est de 113 m<sup>3</sup>/ha pour un volume total 7 998 m<sup>3</sup> récoltés sur 71 hectares.

#### Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Investissements 2016-2017 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global		
Préparation de terrain	101	1 062 \$		71 124 \$	72 186 \$	9%
Reboisement (355 794 reboisés et transportés)	178	4 448 \$		129 959 \$	134 407 \$	16%
Entretien de plantation	209	13 819 \$		226 151 \$	239 969 \$	29%
Traitements non commerciaux	334	21 313 \$		291 683 \$	312 996 \$	38%
Traitements commerciaux						
Martelage*						
	Feuillus	7	871 \$			
	Résineux	31	4 312 \$		62 483 \$	8%
	Coupes commerciales	43		52 511 \$		
	Aide technique à la mobilisation des bois*	28	4 789 \$			
<b>Total des investissements</b>	<b>893</b>	<b>50 614 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>771 427 \$</b>	<b>822 041 \$</b>	<b>100%</b>

\* Activités techniques

\*\* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

#### Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Volume récolté selon le traitement 2016-2017

Traitements commerciaux	Quantité (ha)	Volume récolté		
		Total (m <sup>3</sup> )	Moyen (m <sup>3</sup> /ha)	
Peuplements résineux	Coupe progressive - Résineux	4	298	77
	Jardinage - Résineux	1	28	25
	1 <sup>re</sup> Éclaircie - Naturel - DHP 15,1 à 19 cm	1	56	40
	1 <sup>re</sup> Éclaircie - Plantation - DHP 9 à 15 cm	15	828	54
	1 <sup>re</sup> Éclaircie - Plantation - DHP 15,1 à 19 cm	12	943	79
	1 <sup>re</sup> Éclaircie - Plantation - Pin blanc-rouge	2	163	74
	<b>Sous-total Résineux</b>	<b>36</b>	<b>2 316</b>	<b>64</b>
Peuplements feuillus	Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre	3	146	44
	Coupe progressive - Feuillus d'ombre	4	183	47
	<b>Sous-total Feuillus</b>	<b>7</b>	<b>329</b>	<b>46</b>
Aide technique à la mobilisation des bois	28	5 353	192	
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>7 998</b>	<b>113</b>	





## Le Programme de mobilisation des bois (PMB)

Les investissements au PMB totalisent 215 769 \$ en 2016-2017. Ces investissements impliquent 37 producteurs forestiers. Le volume moyen généré par ces travaux est de 93 m<sup>3</sup>/ha pour un volume total 18 576 m<sup>3</sup> récoltés sur 200 hectares.

### Programme de mobilisation des bois (PMB)

Investissements 2016-2017

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global		
<b>Martelage*</b>						
Feuillus	35	4 239 \$			4 239 \$	2%
Résineux	105	14 612 \$			14 612 \$	7%
Coupes commerciales	140	2 061 \$		182 583 \$	184 644 \$	86%
Aide technique à la mobilisation des bois*	60	12 275 \$			12 275 \$	6%
<b>Total des investissements</b>	<b>200</b>	<b>33 186 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>182 583 \$</b>	<b>215 769 \$</b>	<b>100%</b>

\* Activités techniques

\*\* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

### Programme de mobilisation des bois (PMB)

Volume récolté selon le traitement 2016-2017

Traitements commerciaux		Quantité (ha)	Volume récolté	
			Total (m <sup>3</sup> )	Moyen (m <sup>3</sup> /ha)
Peuplements résineux	Coupe progressive - Résineux	6	471	79
	1 <sup>re</sup> Éclaircie - Naturel - DHP 9 à 15 cm	5	245	54
	1 <sup>re</sup> Éclaircie - Plantation - DHP 9 à 15 cm	75	4 349	58
	1 <sup>re</sup> Éclaircie - Plantation - DHP 15,1 à 19 cm	19	1 488	78
	<b>Sous-total Résineux</b>	<b>105</b>	<b>6 553</b>	<b>63</b>
Peuplements feuillus	Jardinage - Feuillus d'ombre	19	1 149	60
	Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre	17	871	51
	<b>Sous-total Feuillus</b>	<b>36</b>	<b>2 020</b>	<b>56</b>
Aide technique à la mobilisation des bois		60	10 004	167
<b>Total</b>		<b>200</b>	<b>18 576</b>	<b>93</b>

## L'aide regroupée et l'aide individuelle

L'aide regroupée est disponible pour le financement des travaux réalisés sur des propriétés couvertes par une convention d'aménagement signée avec un des trois (3) groupements forestiers. Les autres agents de livraison offrent une aide individuelle à leurs clients.

### PAMVFP et PMB

Répartition des investissements par type d'aide 2016-2017

Catégorie de travaux	Aide individuelle		Aide regroupée	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
Préparation de terrain (ha)	34 847 \$	44	37 339 \$	57
Reboisement (ha)	47 832 \$	56	86 575 \$	122
Entretien de plantation (ha)	157 032 \$	121	82 937 \$	88
Traitements non commerciaux (ha)	103 279 \$	85	209 717 \$	249
Traitements commerciaux (ha)	89 278 \$	77	188 974 \$	194
<b>Total des investissements</b>	<b>432 268 \$</b>	<b>383</b>	<b>605 542 \$</b>	<b>710</b>
% des investissements	42%		58%	
% des superficies traitées		35%		65%
Nombre de producteurs desservis	76		53	
Investissements par producteur	5 688 \$		11 425 \$	

## Les investissements par producteur forestier

Sur le territoire de l'Agence, à la fin de la saison 2016-2017, 1 210 propriétaires de boisés détiennent un certificat de producteur forestier reconnu: 1 201 petits et 9 grands propriétaires ont 347 466 hectares à vocation forestière enregistrés (4 936 lots dont 2 924 sous convention d'aménagement avec un groupement forestier).

En 2016-2017, sur tout le territoire couvert par l'Agence, 128 propriétaires ont accès aux programmes (PAMVFP 106 et PMB 37).

Au cours d'une même année, un propriétaire peut détenir des lots boisés sur plus d'un territoire municipalisé, signer une convention d'aménagement avec un groupement forestier seulement pour une partie de ses lots et recourir aux services de plus d'un agent de livraison de programme.

L'aide financière moyenne par producteur est de 8 108 \$. Le maximum d'aide que peut recevoir annuellement un producteur est de 50 000 \$.

Les petits propriétaires bénéficient d'une aide financière moyenne de 6 952 \$ alors que pour les grands producteurs forestiers (> 800 hectares d'un seul tenant), elle est de 43 955 \$.

Les propriétaires sous convention d'aménagement avec un groupement forestier reçoivent en moyenne 11 425 \$ pour l'aménagement de leurs propriétés, alors que la moyenne est de 5 688 \$ pour les propriétaires bénéficiant de l'aide individuelle.

Certificats de producteurs forestiers Territoire de la Mauricie	
au 1 <sup>er</sup> avril	Producteurs forestiers reconnus
2012	1 552
2013	1 462
2014	1 472
2015	1 386
2016	1 327
2017	1 210

Tous programmes Agence

Aide financière par producteur forestier 1996-2017		
Année financière	Producteurs desservis	Investissements par producteur
1996-1997	397	2 879 \$
1997-1998	404	2 781 \$
1998-1999	420	3 760 \$
1999-2000	456	4 309 \$
2000-2001	466	3 787 \$
2001-2002	388	4 202 \$
2002-2003	408	3 821 \$
2003-2004	417	3 789 \$
2004-2005	410	3 360 \$
2005-2006	472	3 012 \$
2006-2007	424	3 824 \$
2007-2008	375	3 482 \$
2008-2009	418	3 245 \$
2009-2010	406	5 649 \$
2010-2011	318	5 194 \$
2011-2012	562	3 093 \$
2012-2013	219	7 540 \$
2013-2014	210	7 205 \$
2014-2015	186	7 582 \$
2015-2016	206	6 368 \$
2016-2017	128	8 108 \$
<b>Total</b>	<b>7 690</b>	
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>366</b>	<b>4 619 \$</b>

### Répartition de l'aide financière en 2016-2017 (PAMVFP et PMB)

Clientèle	Producteurs desservis	%	Dollars investis	%	Investissements moyen par producteur
Petits producteurs forestiers	124	97%	861 991 \$	83%	6 952 \$
Grands producteurs forestiers (> 800 ha d'un seul tenant)	4	3%	175 819 \$	17%	43 955 \$
<b>Total</b>	<b>128</b>		<b>1 037 810 \$</b>		<b>8 108 \$</b>

## Les investissements 2016-2017 par territoire

PAMVFP et PMB - Investissements par territoire et clientèle desservie en 2016-2017						
Territoire	Producteurs enregistrés	Producteurs desservis	Portion des producteurs desservis	Dollars investis	Investissements moyens par producteur	
Agglomération de La Tuque	72	14	19%	89 741 \$	6 410 \$	
MRC des Chenaux	304	33	11%	231 993 \$	7 030 \$	
MRC Maskinongé	417	30	7%	134 726 \$	4 491 \$	
MRC Mékinac	289	42	15%	497 781 \$	11 852 \$	
Ville de Shawinigan	88	5	6%	33 186 \$	6 637 \$	
Ville de Trois-Rivières	102	11	11%	50 383 \$	4 580 \$	
<b>Total *</b>	<b>1 272</b>	<b>135</b>		<b>1 037 810 \$</b>		

\* Certains producteurs ont des propriétés dans plus d'une MRC ou Ville

## Tous programmes d'aide (PAMVFP et PMB)

Répartition de l'aide financière par catégorie				
Catégorie d'aide octroyée	Producteurs desservis	Investissements de la catégorie	Investissements moyens par producteur	
0 \$ et moins *	2	0 \$	0 \$	
1 à 1 000 \$	8	5 646 \$	706 \$	
1 000 à 4 999 \$	64	173 881 \$	2 717 \$	
5 000 à 9 999 \$	23	149 596 \$	6 504 \$	
10 000 à 19 999 \$	18	267 179 \$	14 843 \$	
20 000 à 29 999 \$	5	112 864 \$	22 573 \$	
30 000 à 39 999 \$	3	105 521 \$	35 174 \$	
40 000 à 50 000 \$	5	223 122 \$	44 624 \$	
<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>1 037 810 \$</b>	<b>8 108 \$</b>	

\* 2 Projets non-conformes

## PAMVFP et PMB - Superficies (hectares) par catégories de travaux par territoire en 2016-2017

Catégorie de travaux	Territoire		MRC			Villes		Superficies traitées (ha)
	La Tuque	Agglomération	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Shawinigan	Trois-Rivières	
Préparation de terrain	16	47	15	20	3	101		
Reboisement	10	56	21	87	3	178		
Entretien de plantation	16	41	47	91	14	209		
Traitements non commerciaux	43	19	29	235	8	334		
Traitements commerciaux	8	124	10	94	16	271		
<b>Total (ha)</b>	<b>93</b>	<b>287</b>	<b>121</b>	<b>528</b>	<b>24</b>	<b>1 093</b>		
Investissements par territoire	89 741 \$	231 993 \$	134 726 \$	497 781 \$	33 186 \$	50 383 \$	1 037 810 \$	

## PAMVFP et PMB - Investissements par catégories de travaux par territoire en 2016-2017

Catégorie de travaux	Territoire		MRC				Villes		Dollars Investis
	La Tuque	Agglomération	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Shawinigan	Trois-Rivières		
Préparation de terrain	13 825 \$	30 101 \$	10 588 \$	13 547 \$	4 124 \$	72 186 \$			
Reboisement	8 566 \$	38 086 \$	18 419 \$	66 972 \$	2 364 \$	134 407 \$			
Entretien de plantation	20 612 \$	52 984 \$	60 357 \$	87 974 \$	18 042 \$	239 969 \$			
Traitements non commerciaux	45 434 \$	19 862 \$	33 987 \$	203 495 \$	10 218 \$	312 996 \$			
Traitements commerciaux	1 305 \$	90 959 \$	11 375 \$	125 792 \$	22 968 \$	278 252 \$			
<b>Total</b>	<b>89 741 \$</b>	<b>231 993 \$</b>	<b>134 726 \$</b>	<b>497 781 \$</b>	<b>33 186 \$</b>	<b>1 037 810 \$</b>			

## La vérification opérationnelle des travaux

La vérification opérationnelle (VO) consiste à évaluer les traitements sylvicoles selon des méthodes établies pour en assurer la conformité avec les références techniques et administratives décrites dans les documents de livraison des programmes. Cette vérification porte sur la validité des informations inscrites sur les formulaires de prescriptions et de rapports d'exécution, sur les données saisies ou intégrées au Système d'informations géo-forestières et de gestion des agences (SIGGA) ainsi que sur la vérification sur le terrain de la qualité et de la quantité des travaux planifiés et exécutés. Exceptionnellement en 2016-2017, le plan de sondage débute au 1<sup>er</sup> avril 2016, de manière à couvrir la mise en place des nouvelles balises provinciales.

Bilan de la vérification opérationnelle 2016-2017 (compilation des résultats par formulaire et par section)							
Formulaire	Projets vérifiés	Administratif formulaire	Technique formulaire	Technique terrain	Qualité	Quantité	Note de VO AMFM <sup>1</sup>
Prescription	11	97,6%	100,0%	100,0%			99,6%
Rapport d'exécution	50	96,9%	96,5%	96,8%	98,0%	98,0%	97,2%

<sup>1</sup> Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des résultats pour chaque section du formulaire).

### La vérification opérationnelle des travaux prescrits

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2016, 305 traitements font partie du plan de sondage des travaux prescrits. L'Agence procède à la vérification de 11 (4 %) projets avant traitement.

### La vérification opérationnelle des travaux exécutés

Tous les travaux exécutés et intégrés dans le SIGGA pendant la période du plan de sondage sont susceptibles d'être vérifiés. Pour l'année financière 2016-2017, 246 rapports d'exécution sont présentés et composent le plan de sondage. La vérification se fait sur 50 (20 %) projets exécutés (47 au PAMVFP et 3 au PMB).

### Les résultats de la vérification opérationnelle

#### La conformité des travaux prescrits

En prescriptions, tous les projets (11) vérifiés sont conformes, conformité AMFM de 99,6 %.

#### La conformité des travaux exécutés

En rapport d'exécution, les 50 projets vérifiés ont une conformité MFFP de 98,0 % (97,9 % pour le PAMVFP et de 100 % pour le PMB). Pour que l'exécution d'un traitement soit conforme, selon les exigences du Ministère (Conformité MFFP), la qualité des travaux sylvicoles exécutés sur le terrain doit respecter minimalement 85 % dans le cas du reboisement et 90 % pour les autres travaux. La note de VO AMFM pour l'ensemble des rapports d'exécution vérifiés est de 97,2 % pour les deux programmes.

Bilan de la vérification opérationnelle 2016-2017 (avril à décembre 2016) par catégories de travaux prescrits				
Catégories de travaux prescrits <sup>1</sup>	Prescriptions présentées	Prescriptions vérifiées	Pourcentage de prescriptions vérifiées	Note de VO AMFM <sup>2</sup>
Préparation de terrain	32	1	3%	100,0
Mise en terre des plants	41			
Entretien de plantation	47	10	21%	99,7%
Traitements non commerciaux	59			
Traitements commerciaux	126			
Total	305	11	4%	99,6%

<sup>1</sup> Sans les rencontres de producteurs.

<sup>2</sup> Moyennes des notes cumulatives obtenues pour les rapports de VO (compilation des 3 sections du formulaire).

Un projet de désherbage réalisé sans autorisation en dehors de la période définie a subi une coupure de 100 % de l'aide demandée (920 \$). Les coupures appliquées aux rapports de vérification de l'Agence « Note de VO AMFM » sont attribuables à des informations de localisation imprécises, des données forestières manquantes ou erronées sur les formulaires et dans le SIGGA ainsi qu'à des contours gps manquants.

<b>Bilan de la vérification opérationnelle 2016-2017 (avril à décembre 2016) par catégories de travaux exécutés</b>						
Programme	Catégories de travaux exécutés	Rapports présentés	Rapports vérifiés	Pourcentage de rapports vérifiés	Note de VO AMFM <sup>1</sup>	Conformité MFFP <sup>2</sup>
PAMVFP	Préparation de terrain	29	3	10%	100,0%	100,0%
	Mise en terre des plants	62	15	24%	99,3%	100,0%
	Entretien de plantation	46	20	43%	94,6%	95,0%
	Traitements non commerciaux	39	5	13%	99,8%	100,0%
	Traitements commerciaux	40	4	10%	96,9%	100,0%
	<b>Sous-total PAMVFP</b>	<b>216</b>	<b>47</b>	<b>22%</b>	<b>97,2%</b>	<b>97,9%</b>
PMB	Traitements commerciaux	30	3	10%	97,0%	100,0%
	<b>Sous-total PMB</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>10%</b>	<b>97,0%</b>	<b>100,0%</b>
	<b>Total</b>	<b>246</b>	<b>50</b>	<b>20%</b>	<b>97,2%</b>	<b>98,0%</b>

<sup>1</sup> Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des 5 sections du formulaire).

<sup>2</sup> Pourcentage des rapports vérifiés dont la qualité d'exécution est égale ou supérieure à la qualité exigée.

### La performance des agents livreurs

La performance est évaluée sur la base de critères fixés par le MFFP et l'Agence. Les résultats globaux des critères de performance sont présentés en annexe. Ces résultats sont utilisés pour l'attribution des budgets aux agents livreurs au début de l'année subséquente.





## La vérification du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

En 2016-2017, l'AMFM vérifie les travaux sylvicoles réalisés en forêts privées dans le cadre du programme régional. Le programme est géré par la Corporation de développement durable du Haut Saint-Maurice. La vérification porte sur 100 % des travaux financé par le programme.

Le PADF finance les travaux de la grille provinciale 2016-2017, ainsi que des travaux qui ne sont plus financés à l'échelle provinciale. Pour ces activités, la grille de taux 2015-2016 de l'AMFM est utilisée.

Les travaux ont été exécutés chez 10 producteurs forestiers.

### Programme d'aménagement durable des forêts

PADF 2016-2017 / Projets vérifiés par l'AMFM

Catégories de travaux	Nombre de traitements	Nombre d'unités vérifiées	Unité
Entretien de plantation	3	8	ha
Traitements non commerciaux	5	17	ha
Traitements intermédiaires	1	2	ha
Traitements commerciaux	1	8	ha
Installation de ponceaux	1	1	pcx
Diagnostic de l'état de santé d'érablière	2	2	projet
<b>Total</b>	<b>13</b>		



## La transfert de connaissances

**D**es formations sont offertes aux producteurs par le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie.

### Formations offertes aux propriétaires de la Mauricie par le SPBM

Titre des la formation	Nombre de formations	Dates	Nombre de participants
Affûtage et entretien d'une scie à chaîne	2	Avril et Décembre 2016	6
Abattage contrôlé niveau 1 ou pour certification de la CSST	11	Mai à Décembre 2016	30
Fiscalité forestière	1	Février 2017	7
Identification et cueillette de champignons forestiers comestibles	2	Septembre et Octobre 2016	36
<b>Total</b>	<b>16</b>		<b>79</b>

## Le bureau d'enregistrement

Depuis 2000, l'Agence est mandataire du MFFP pour la gestion du bureau d'enregistrement (BE) de la Mauricie.

Le financement des opérations du BE est partiellement assuré par des droits prescrits par le Ministre. Ces frais d'enregistrement sont assumés par le propriétaire qui enregistre ses superficies à son certificat de producteur forestier. Les frais d'enregistrement sont définis par règlement. Ils passent de 10,90 \$ à 11,00 \$ et de 21,60 \$ à 21,80 \$ en janvier 2017.

Le coût des opérations du BE est attribuable aux salaires (temps du personnel régulier affecté à l'enregistrement) ainsi qu'à l'imputation d'une partie des frais fixes de l'Agence.

245 demandes avec droits, incluant des mises à jour de dossiers, des enregistrements de nouvelles superficies et des renouvellements de certificats ou de plans d'aménagement forestiers, sont traités impliquant 230 producteurs forestiers.

Le BE poursuit le mandat confié par le MFFP à titre de Pilote du Registre des producteurs forestiers.

Revenus et dépenses pour la gestion du Bureau d'enregistrement de la Mauricie en 2016-2017			
Revenus		Dépenses	
Droits prescrits	5 176 \$	Salaires et bénéfices marginaux	5 740 \$
MFFP Pilote du Registre	3 415 \$	Frais de poste, papeterie, photocopies, téléphone et télécopies	1 262 \$
		Loyer *	2 679 \$
		Pilote du Registre (salaires)	3 415 \$
<b>Total</b>	<b>8 591 \$</b>		<b>13 096 \$</b>

\* Représente 25 % du loyer annuel de l'Agence.

Statistiques sur les demandes traitées par le BE en 2016-2017	
Demandes avec droit	Demandes traitées
Mise à jour, ajout au dossier	35
Ouverture de dossier	50
Renouvellement du Certificat	146
Renouvellement du Certificat et du PAF	12
Renouvellement du PAF	2
<b>Dossiers traités</b>	<b>245</b>
<b>Producteurs impliqués</b>	<b>230</b>
Demandes sans droit	Demandes traitées
Avis émis (mise à jour, renouvellement, dossier incomplet)	431
Fermeture de dossier, modification, retour du courrier	1
Information, renvoi du dossier au producteur	7
<b>Dossiers traités</b>	<b>439</b>

## Les autres activités

**T**out au long de l'année, le personnel de l'AMFM participe à différentes activités en région et à l'échelle provinciale.

### La représentation régionale

- MRC Mékinac / Plan de développement de la zone agricole (PDZA), J. Bussièrès, 4 mai et 18 octobre 2016;
- MRC Maskinongé / Révision du schéma d'aménagement, J. Bussièrès (Sainte-Angèle-de-Prémont), le 16 mars 2017;
- Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) / Comité de priorisation, J. Bussièrès, (St-Tite), le 6 mai 2016.



### Les rencontres provinciales et autres dossiers d'agences

- Table Agences / MFFP - Uniformisation de la méthode d'évaluation de la qualité des travaux, J. Bussièrès, (Québec), 7 septembre, 25-26 octobre 2016 et 12 janvier 2017;
- Budget supplémentaire 6 M\$ / Programme mobilisation des bois, J. Bussièrès, appel conférence (AC), le 17 juin 2016;
- Table Agences / MFFP, J. Bussièrès (Québec), AC 1<sup>er</sup> avril, 20 avril 2016 et 21 février 2017;
- Comité SIGGA - Agences / Modernisation du SIGGA, J. Bussièrès, 27 mai, AC 12 septembre, 1<sup>er</sup> décembre 2016 et 22 février 2017 et coordination du comité (toute l'année);
- Visite terrain avec les représentants du Service de la mise en valeur des forêts privées (SMVFP) du MFFP, J. Bussièrès et M. Blais, (MRC des Chenaux), le 13 septembre 2016;
- Rencontre SMVFP - Registre des producteurs forestiers (Shawinigan), J. Bussièrès et M. Blais, le 19 octobre 2016.

### Les activités de formation et les colloques

- Congrès AFVSM / « De nouvelles approches pour relever les défis », J. Bussièrès (St-Alexis-des-Monts), le 24 novembre 2016;
- MFFP / Formation feuillus, M. Blais (Duchesnay), le 15 septembre 2016;
- AFVSM / Colloque sur les éclaircies commerciales, J. Bussièrès et M. Blais (Trois-Rivières), le 21 septembre 2016;
- OIFQ, Table ronde « La foresterie québécoise a-t-elle besoin d'un système professionnel ? », J. Bussièrès (Québec), le 29 septembre 2016.

## Les plans d'action

Dans le cadre de l'entente de gestion signée avec le MFFP, l'Agence adopte un plan d'action pour chaque programme.

Le plan d'action définit des cibles à atteindre dans la livraison des programmes selon les éléments définis par le ministre.

Les résultats sont présentés en annexe.



## Le plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

### Suivi du plan d'action du PPMV 2001

En 2016-2017, l'Agence poursuit les activités de mise à jour de la banque d'informations sur les travaux financés. Les données GPS localisant les superficies faisant l'objet d'une aide financière et les rapports de suivi des plantations (2 et 5 ans) sont transmis par les conseillers forestiers permettant ainsi le suivi des investissements.

### Mise à jour du PPMV des forêts privées de la Mauricie

Les travaux de rédaction ont débuté en 2015. En 2016-2017, la rédaction des tomes 1 et 2 est complétée.

Mise à jour du PPMV			
Document	Section	Avancement	
Introduction	Cadre légal		<i>en consultation</i>
	Objectif du PPMV		
	Bilan du dernier PPMV		
	Nouveaux éléments de contexte		
Tome 1 : Connaissance du territoire	Description du territoire		<i>en consultation</i>
	Profil socio-économique		
	Sondage provincial propriétaires		
Tome 2 : Description de la forêt	Description de la forêt		<i>en consultation</i>
	Résultats du calcul de possibilité forestière		
Tome 3 : Démarche enjeux et solutions	Enjeux économiques		<i>en cours de rédaction</i>
	Enjeux sociaux		
	Enjeux environnementaux		
	Solutions aux enjeux		
Stratégie de protection et de mise en valeur	Scénarios sylvicoles		<i>en cours de rédaction</i>
	Objectifs, indicateurs,		
	Cibles aux enjeux/solutions		
	Plan d'actions		
Suivi et évaluation	Suivi des indicateurs et des cibles		<i>en cours de rédaction</i>
	Description des méthodes de suivi		

## Le Plan de protection et de mise en valeur (suite)

### Programmation quinquennale

Le PPMV 2001 suggère une programmation de travaux sylvicoles qui vise à optimiser les ressources financières et humaines pour réaliser les traitements qui favorisent de meilleurs rendements des forêts privées.

Les orientations du MFFP (Plan d'action 2007-2010, crise forestière, mise en oeuvre des décisions du Rendez-vous de la forêt privée de mai 2011, la planification stratégique 2016-2019, la mobilisation des bois de forêt privée,...) font en sorte que l'Agence ajuste annuellement sa programmation de travaux afin de répondre aux exigences du Ministre.

Catégorie de travaux	2002-2006			2007-2011					2012-2016					Écart sur 15 ans					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014		2015	2016	2017		
Remise en production	Travaux réalisés <sup>1</sup> Quantités réalisées <sup>2</sup>																		
	Préparation de terrain (ha)	167	157	107	79	111	125	166	141	90	129	202	172	128	97	101	248	3 720	(1 748)
	Plantation et regarni (1 000 plants)	821	823	511	495	527	581	441	420	417	390	340	628	446	407	356	1 089	16 337	(8 733)
Entretien de plantation (ha)	690	660	522	487	682	575	352	498	623	542	465	292	554	574	209	736	9 570	(1 846)	
Élagage plantations résineuses (ha)	15	13	16	24	27	3	0	308	122	99	46	65	55	0		N.P. <sup>6</sup>		793	
Éducation des peuplements	Travaux réalisés <sup>1</sup> Quantités réalisées <sup>2</sup>																		
	Traitement non-commerciaux (ha)	223	245	214	222	141	135	175	772	331	309	189	142	133	67	334	240	3 123	509
	Traitement intermédiaires (ha)	10	18	25	14	73	30	8	49	22	60	53	21	31	38		N.P. <sup>5</sup>		452
Traitement commerciaux (ha)	334	332	309	354	355	316	319	210	178	330	355	375	230	290	271	797	10 359	(5 801)	
Autres travaux	Drainage (km)	10	6	1	1	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0		N.P. <sup>6</sup>		24
	Voiture (km)	10	15	12	13	16	9	0	0	0	0	2	0	0	0		N.P. <sup>6</sup>		77
	Installation de ponceaux	10	8	22	7	7	9	0	0	0	3	8	6	2	1		N.P. <sup>6</sup>		83

<sup>1</sup> Sans les superficies traitées par les grands producteurs transformateurs.

<sup>2</sup> Sans les travaux financés par le PMVRMF-Volet 2, PRDF, PADF.

<sup>3</sup> Incluant les travaux financés par le Programme d'éclaircies commerciales de plantations résineuses (PECPR).

<sup>4</sup> Incluant les travaux financés par les Programmes de travaux commerciaux (PTC) / d'investissements sylvicoles (PIS) / PIS-FAC / PIS-IPREFQ / PIS-IRAECQS

<sup>5</sup> Incluant les travaux financés par le Programme de mobilisation des bois (PMB)

<sup>6</sup> Travaux non prévus (N.P.) dans la programmation quinquennale considérant qu'ils n'augmentent pas directement le rendement des forêts.



## LES PERSPECTIVES 2017-2018

La prochaine année devrait offrir plus de stabilité. Les balises techniques et les taux définis par le MFFP ont été ajustés avec des intrants de forêt privée dans les formules de forêt publique ... La situation n'est certainement pas parfaite, mais la marche devrait être moins haute que l'an dernier.



Le PMB en sera à sa deuxième année. Les cibles de volumes mis en marché ont été atteintes en 2016-2017. Il faudra compter sur les grands propriétaires encore cette année pour l'atteinte des cibles de volumes qui nous seront fixées. En Mauricie, les 26 574 m<sup>3</sup> générés par les coupes financées par les programmes représentent moins de 10 % des volumes mis en marché par les SPB (363 925 m<sup>3</sup>). Les coupes se font donc généralement sans aide financière et l'Agence a donc peu de contrôle sur la production de bois via les programmes. Par contre, le programme doit rester disponible pour remettre en production les superficies mal régénérées après la coupe.

Avec les surplus non affectés au 31 mars qui atteignent plus de 800 000 \$, on comprend que la livraison du programme n'a pas été facile. Avec la transition du programme vers des balises et des taux provinciaux, se sont ajoutés des revenus accrus de contribution provenant de l'industrie. On constate que seulement 128 producteurs ont été rejoints en 2016-2017, un seuil minimal jamais atteint auparavant, alors que la subvention moyenne est de plus de 8 000 \$ par producteur représente un sommet historique ... une consolidation des superficies aménagées. Moins de producteurs desservis mais plus d'argent investi par producteur ! Même en poursuivant dans cet objectif, avec un budget de plus de 2 M\$ dans le programme pour 2017-2018, il y aura des efforts à faire pour convaincre plus de propriétaires à la mise en valeur de leur boisé.

Pour la prochaine année, l'Agence devra également mettre des efforts pour compléter les consultations sur mise à jour du PPMV des forêts privées de la Mauricie et faire le dépôt au Ministre.

Enfin, après trois ans de développement, les agences souhaitent compléter cette année le projet de modernisation de leur système informatique de gestion (SIGGA). La mise en ligne du SIGGA 2.0 impliquera du travail pour assurer une transition tant au niveau du transfert de plateforme et des données que de la formation des utilisateurs.

Avec les ressources dont elle dispose, l'équipe de l'Agence poursuivra le travail selon les exigences dictées par le MFFP. Prêts pour une nouvelle saison !

Josée Bussièrès, ing.f., M.Sc.  
Directrice générale

# LES ANNEXES

## Liste des acronymes

AETSQ	Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec
AFVSM	Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
BE	Bureau d'enregistrement
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
CDDHSM	Corporation de développement durable du Haut St-Maurice
CPF	Calcul de possibilité forestière
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
FPFQ	Fédération des producteurs forestiers du Québec
GPS	Système de positionnement global
HA	Hectare
IPC	Indice des prix à la consommation
KM	Kilomètre
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
M <sup>3</sup>	Mètre cube solide
MAPAQ	Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRN	Ministère des Ressources naturelles
OIFQ	Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
PADF	Programme d'aménagement durable des forêts
PAF	Plan d'aménagement forestier
PCX	Ponceaux
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PAMVFP	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
PMB	Programme de mobilisation des bois
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
RESAM	Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec
RPF	Registre des producteurs forestiers
RRTF	Règlement sur le remboursement des taxes foncières
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SIGGA	Système d'informations géoforestières et de gestion des agences
SGIA	Système de gestion informatique des agences
SMVFP	Service de la mise en valeur des forêts privées (MFFP)
SPBM	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
SPFRQ	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
VO	Vérification opérationnelle

## Liste des agents de livraison des programmes en 2016-2017

### **CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

5 300, rue des Tournelles, Québec (Québec) G2J 1E4

Téléphone : 418-872-1773 Télécopie : 418-872-6773 Courriel : cfrq@cfrq.ca

### **COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU BAS-SAINT-MAURICE**

1 780-A, Boul. Trudel Est, Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0

Téléphone : 819-535-6262 Télécopie : 819-535-6263 Courriel : lboucher@cfbsm.ca

### **GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPLAIN**

1 003, Route des Défricheurs, Shawinigan (Québec) G9T 5K4

Téléphone : 819-538-1447 Télécopie : 819-538-2196 Courriel : gfchamplain@infoteck.qc.ca

### **GROUPEMENT FORESTIER DE MASKINONGÉ-LANAUDIÈRE**

3 980, Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0

Téléphone : 819-268-2220 Télécopie : 819-268-4145 Courriel : g.f.maskinonge@sogetel.net

### **GROUPEMENT FORESTIER DE PORTNEUF**

175, rue St-Alexis, Saint-Raymond (Québec) G3L 1R9

Téléphone : 418-337-6700 Télécopie : 418-337-7090 Courriel : gfp@gfportneuf.com

### **LUC BOURNIVAL, ING. F.**

12 275, boul. Bécancour, Bécancour (Québec) G9H 2K4

Téléphone : (819) 222-5121 Courriel : l64bournival@gmail.com

### **SYLVAFOR**

271, Rang Beaumont, La Tuque (Québec) G0X 1R0


Téléphone : 819- 523-3340 Télécopie : 819-523-3343 Courriel : srivard@sylvafor.com

### **SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE**

2 410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5

Téléphone : 819-370-8368 Télécopie : 819-370-1273 Courriel : spb@spbois.qc.ca

## Suivi des décisions du Rendez-vous de la forêt privée 2011

ertaines décisions impliquent un suivi de l'Agence.

# décision	Titre de la décision	Suivi de la mise en oeuvre au 1 <sup>er</sup> avril 2017
D # 2	Plan d'aménagement forestier à la charge du producteur forestier	L'Agence ne finance plus l'élaboration des PAF depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2012. Le nombre de producteurs forestiers reconnus est passé de 1 552 au 1 <sup>er</sup> avril 2012 à 1 210 au 1 <sup>er</sup> avril 2017 (-342).
D # 8	Adoption d'une politique de sécurisation des investissements	L'AMFM a adopté une politique en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2014.
D # 9	Priorisation des investissements déjà consentis avant la réalisation de nouveaux travaux	Couvert par la politique d'optimisation et de sécurisation des investissements adoptée par l'AMFM en 2007.
D # 10	Investissements dans les municipalités favorables à la récolte de bois et à la sylviculture	Toutes les municipalités ont une réglementation. Aucune problématique dénoncée au MFFP.
D # 11	Réglementation concernant l'abattage d'arbres à l'échelle de la MRC	En Mauricie les règlements s'appliquent à l'échelle de chaque territoire.
D # 14	Mise en oeuvre d'une comptabilité distincte pour les contributions industrielles. Les administrateurs industriels fixent les attentes en regard des activités à financer avec la contribution.	La valeur de la contribution de l'industrie apparaît distinctement au rapport annuel. Aucune attente n'est spécifiée par les administrateurs représentant l'industrie lors de l'adoption de la programmation de travaux.
D # 21	Révision des PPMV	Mise à jour en cours. L'Agence souhaite déposer son PPMV révisé au Ministre en 2017-2018.
D # 27	Admissibilité d'activités liées à la certification au PAMVFP	Aucun processus de certification des petites forêts privées.



**Bilan du plan d'action annuel de l'Agence**

Budget estimé pour 2016-2017 (pour établir les cibles) : 1 435 400 \$  
 MFFP : 1 265 400 \$ + Contribution de l'industrie : 170 000 \$

Budget réel pour 2016-2017 : 1 670 604 \$  
 MFFP : 1 265 400 \$ + 47 770 \$ + Contribution de l'industrie : 357 434 \$

<b>Bilan plan d'action 2016-2017</b>				
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2016-2017</b>	<b>Résultat par rapport à la cible</b>	
			<b>2016-2017</b>	<b>% atteint</b>
Réaliser des travaux d'éducation de peuplements (travaux non commerciaux gr. 07 et 08)	% des sommes investies	59%	33%	56%
	Nb d'hectares réalisés	650	543	84%
Réaliser des travaux d'éducation de peuplements (travaux commerciaux gr. 09)	% des sommes investies	19%	3%	18%
	Nb d'hectares réalisés	290	43	15%
Réaliser des travaux liés à la mobilisation des bois	% des sommes investies		0,3%	
	Nb d'hectares réalisés		28	
Réaliser des activités de transfert de connaissances auprès des propriétaires forestiers quant à l'aménagement forestier et à la récolte de bois	% des sommes investies	1,0%	0,6%	62%
	Nb de formations dispensées	10	16	160%
Mettre à jour le PPMV et réaliser des études spécialisées	% de sommes investies	2%	0,5%	26%
	PPMV mis à jour	Non	Non	100%
Réaliser des travaux de remise en production (gr. 05 et 06)	% des sommes investies	20%	12%	62%
	Nb d'hectares réalisés	342	263	77%
	Maintien d'une politique de protection des investissements	Oui	Oui	100%
Considérer et protéger les autres ressources du milieu forestier (faune, paysages, etc.)	Considération et protection des autres ressources du milieu forestier	Oui	Oui	100%
Promouvoir les saines pratiques d'intervention en forêt privée	Promotion du guide terrain Saines pratiques d'intervention en forêt privée	Oui	Oui	100%

## Bilan du plan d'action du Programme de mobilisation des bois (PMB)

Cible 2016-2017 : Produire un total de 298 937 m <sup>3</sup>		Budget cible :	199 422 \$	
Cible révisée au 2016-09-15 : 305 000 m <sup>3</sup>		Budget réel :	215 786 \$	
Total produit au 2017-03-31 : 363 925 m <sup>3</sup>				
Bilan plan d'action PMB 2016-2017				
Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats	Résultat par rapport à la cible
			2016-2017	% atteint
Réaliser des traitements sylvicoles commerciaux	% des sommes investies	100%	100%	100%
	Nb d'hectares réalisés en travaux commerciaux	135	140	104%
	Nb d'hectares réalisés en aide technique à la mobilisation des	15	60	399%
	Volume supplémentaire récolté régionalement et livré aux usines de transformation	33 237 m <sup>3</sup>	98 225 m <sup>3</sup>	296%

## Résultats globaux des critères de performance

Résultats du bulletin de performance des agents livreurs				
#	Critères de performance Détails	% conformité		
		2014	2015	2016
1	Vérifier les prescriptions sylvicoles	98,4%	100,0%	99,4%
Agence	Vérifier les rapports d'exécution	99,0%	94,3%	96,7%
2	Conformité des superficies facturées	98,7%	96,3%	98,0%
Agence	Conformité de la qualité des travaux facturés	100,0%	96,4%	98,0%
3	Conformité des suivis de plantation	100,0%	66,7%	58,6%
4	Respect de la programmation de l'Agence	71,4%	50,0%	100,0%
5	Programme de prévention en santé-sécurité au travail	57,1%	75,0%	75,0%
6	Qualité des documents et collaboration générale	97,6%	73,8%	100,0%
Agence	Utilisation de l'enveloppe allouée	85,7%	68,8%	100,0%
Agence	Suivi des chantiers de reboisement	66,7%	91,5%	100,0%

**LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR PROGRAMME EN 2016-2017**

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
<b>PAMVFP</b>										
<b>Préparation de terrain</b>										
05	7501		DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	1 297	7	12 ha		13 329	2 079	15 408
05	7516		DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	669	21	89 ha		40 869	15 540	56 409
05	7517		DÉBROUSSAILLEMENT / DÉBLAIEMENT MANUEL	527	1	1 ha		246	123	369
<b>Total</b>					29	101 ha		54 444	17 742	72 186
<b>Mise en terre et transport des plants</b>										
06	7626		RACINES NUJES PFD RÉSINEUX	451	3	10 pr		3 178	1 386	4 564
06	7632		RÉCIPENTS 110-199 CC	311	1	62 pr		10 718	8 439	19 158
06	7633		RÉCIPENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	421	5	7 pr		2 116	1 021	3 136
06	7636		RACINES NUJES PFD FEUILLUS	451	3	3 pr		1 005	438	1 443
06	7638		RÉCIPENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	421	49	271 pr		67 683	37 097	104 780
06	7649		REGARNI RACINES NUJES PFD RÉSINEUX	502	1	3 pr		913	412	1 325
<b>Total</b>					62	356 pr		85 613	48 794	134 407
<b>Entretien de plantation</b>										
07	7751		1 <sup>ER</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 298	20	102 ha		82 385	40 989	123 374
07	7752		2 <sup>E</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 298	18	86 ha		54 488	34 461	88 948
07	7754		DÉSHERBAGE MÉCANIQUE OU MANUEL	354	1	3 ha		0	0	0
07	7761		1 <sup>ER</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1 298	7	21 ha		19 064	8 584	27 647
<b>Total</b>					46	211 ha		155 936	84 034	239 969
<b>Traitements non commerciaux</b>										
08	7853		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUSE - 5 000 À 15 000 TIGES/HA	897	15	129 ha		67 620	41 541	109 161
08	7854		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUSE - 15 001 TIGES/HA ET +	1 167	9	98 ha		50 810	31 601	82 411
08	7858		DÉGAGEMENT PEUPELEMENT NATUREL	1 298	4	16 ha		1 897	6 255	8 152
08	7863		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 237	14	92 ha		66 480	46 792	113 272
<b>Total</b>					42	334 ha		186 807	126 189	312 996
<b>Traitements commerciaux</b>										
09	7901		MARTELAGE FEUILLU	121	4	7 ha		871	871	871
09	7902		MARTELAGE RÉSINEUX	139	16	31 ha		4 312	4 312	4 312
09	7967		ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - NATUREL - MANUELLE	1 296	2	3 ha		2 789	1 488	4 277
09	7970		JARDINAGE RÉSINEUX - MANUEL	1 139	1	1 ha		757	496	1 253
09	7973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MANUELLE	966	3	4 ha		1 988	1 741	3 729
09	7981		1 <sup>RE</sup> ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUSE - NATUREL - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	914	1	1 ha		648	631	1 280
09	7985		1 <sup>RE</sup> ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUSE - PLANTATION - MANUELLE DHP 9 À 15 CM	1 692	9	15 ha		18 565	6 747	25 312
09	7986		1 <sup>RE</sup> ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUSE - PLANTATION - MANUELLE DHP 15,1 À 19 CM	914	2	3 ha		1 528	1 488	3 016
09	7987		1 <sup>RE</sup> ÉCLAIRCIE COMM. - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 13 CM PIN BLANC - ROUGE	1 296	1	2 ha		1 859	992	2 851
09	8920		AIDE TECHNIQUE À LA MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MÉCANISÉE	251	5	16 ha		3 963	3 963	3 963
09	8921		AIDE TECHNIQUE À LA MOBILISATION DES BOIS HA SUPPLÉMENTAIRE - MÉCANISÉE	68	2	12 ha		826	826	826
09	8974		COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	905	1	4 ha		1 771	1 759	3 530
09	8985		1 <sup>RE</sup> ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUSE - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 337	1	0 ha		354	180	469
09	8986		1 <sup>RE</sup> ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUSE - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	781	2	9 ha		2 871	3 924	6 795
<b>Total</b>					50	71 ha		33 130	29 419	62 483
<b>Total PAMVFP</b>					229			515 930	306 177	822 041

**LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR PROGRAMME EN 2016-2017 (SUITE)**

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
<b>PMB</b>										
<b>Traitements commerciaux</b>										
09	7901		MARTELAGE FEUILLU	121	9	35 ha		4 240		4 240
09	7902		MARTELAGE RÉSINEUX	139	33	105 ha		14 612		14 612
09	7971		JARDINAGE - FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	1 117	3	8 ha		5 508	3 730	9 213
09	7973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MANUELLE	966	2	5 ha		2 549	2 232	4 782
09	7985	1 <sup>RE</sup>	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 692	23	68 ha		84 438	30 686	115 124
09	7986	1 <sup>RE</sup>	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	914	2	2 ha		1 000	974	1 974
09	8920		AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MÉCANISÉE	251	16	45 ha		11 255		11 255
09	8921		AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS HA SUPPL. - MÉCANISÉE	68	4	15 ha		1 020		1 020
09	8967		ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 055	5	17 ha		10 220	7 631	17 851
09	8971		JARDINAGE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	927	1	10 ha		4 689	4 442	9 131
09	8973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MÉCANISÉE	819	1	1 ha			618	618
09	8980	1 <sup>RE</sup>	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 337	2	5 ha		1 152	2 030	3 181
09	8985	1 <sup>RE</sup>	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 337	1	7 ha		6 291	3 202	9 493
09	8986	1 <sup>RE</sup>	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	781	2	17 ha		5 610	7 667	13 277
Total					104	340 ha		121 455	94 339	215 769
<b>Total PMB</b>					104			121 455	94 339	215 769
Tous programmes										
<b>Total PAMVFP et PMB</b>					333			637 385	400 516	1 037 810

**LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2016-2017 SELON LE TYPE D'AIDE**

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
<b>PAMVFP (Financement Global: aide Technique et aide Exécution)</b>										
<b>Préparation de terrain</b>										
	05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	1 297	7	12 ha		13 329	2 079	15 408
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	669	19	83 ha		40 869	14 479	55 346
	05	7517	DÉBROUSSAILLEMENT / DÉBLAIEMENT MANUEL	527	1	1 ha		246	123	369
	Total				27	95		54 444	16 680	71 124
<b>Mise en terre et transport des plants</b>										
	06	7626	RACINES NUES PFD RÉSINEUX	451	3	10 pr		3 178	1 386	4 564
	06	7632	RÉCIPENTS 110-199 CC	311	1	62 pr		10 718	8 439	19 158
	06	7633	RÉCIPENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	421	5	7 pr		2 116	1 021	3 136
	06	7636	RACINES NUES PFD FEUILLUS	451	3	3 pr		1 005	438	1 443
	06	7638	RÉCIPENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	421	43	238 pr		67 683	32 649	100 333
	06	7649	REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	502	1	3 pr		913	412	1 325
	Total pr: plants reboisés				56	323 pr		85 613	44 346	129 959
<b>Entretien de plantation</b>										
	07	7751	1 <sup>ER</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 298	18	92 ha		82 385	37 096	119 481
	07	7752	2 <sup>E</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 298	12	61 ha		54 488	24 535	79 022
	07	7754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE OU MANUEL	354	1	3 ha		0	0	0
	07	7761	1 <sup>ER</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1 298	7	21 ha		19 064	8 584	27 647
	Total				38	177 ha		155 936	70 215	226 151
<b>Traitements non commerciaux</b>										
	08	7853	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUSE - 5 000 À 15 000 TIGES/HA	897	14	118 ha		67 620	37 867	105 487
	08	7854	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUSE - 15 001 TIGES/HA ET +	1 167	6	60 ha		50 810	19 362	70 172
	08	7858	DÉGAGEMENT DE PEULEMENT NATUREL	1 298	1	2 ha		1 897	854	2 752
	08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 237	14	92 ha		66 480	46 792	113 272
	Total				35	271 ha		186 807	104 876	291 683
<b>Traitements commerciaux</b>										
	09	7901	MARTELAGE FEUILLU	121	4	7 ha			871	871
	09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	139	16	31 ha			4 312	4 312
	09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE NATUREL - MANUEL	1 296	2	3 ha		2 789	1 488	4 277
	09	7970	JARDINAGE RÉSINEUX - MANUEL	1 139	1	1 ha		757	496	1 253
	09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MANUELLE	966	3	4 ha		1 988	1 741	3 729
	09	7981	1 <sup>RE</sup> ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUSE - NATUREL - MANUELLE DHP 15,1 À 19 CM	914	1	1 ha		648	631	1 280
	09	7985	1 <sup>RE</sup> ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUSE - PLANTATION - MANUELLE DHP 9 À 15 CM	1 692	9	15 ha		18 565	6 747	25 312
	09	7986	1 <sup>RE</sup> ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUSE - PLANTATION - MANUELLE DHP 15,1 À 19 CM	914	2	3 ha		1 528	1 488	3 016
	09	7987	1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 13 CM PIN BLANC - ROUGE	1 296	1	2 ha		1 859	992	2 851
	09	8920	AIDE TECHNIQUE À LA MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MÉCANISÉE	251	5	16 ha			3 963	3 963
	09	8921	AIDE TECHNIQUE À LA MOBILISATION DES BOIS HA SUPPL. - MÉCANISÉE	68	2	12 ha			826	826
	09	8974	COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	905	1	4 ha		1 771	1 759	3 530
	09	8985	1 <sup>RE</sup> ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUSE - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 337	1	0 ha		354	180	469
	09	8986	1 <sup>RE</sup> ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUSE - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	781	2	9 ha		2 871	3 924	6 795
	Total				50	71 ha		33 130	29 419	62 483
<b>Sous-total PAMVFP - Financement Global: aide Technique et aide Exécution</b>										
										206
								515 930	265 535	781 399



**LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2016-2017 SELON LE TYPE D'AIDE (suite)**

Programme	Groupe	Code	Description	Taux Technique	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
<b>PAMVFP - Financement de la Technique: aide Technique uniquement</b>										
<b>Préparation de terrain</b>										
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	175	2	6 ha		1 062		1 062
	Total									
					2	6 ha		1 062		1 062
<b>Mise en terre et transport des plants</b>										
	06	7638	RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	137	6	32 pr		4 448		4 448
	Total pr: plants reboisés									
					6	32 pr		4 448		4 448
<b>Entretien de plantation</b>										
	07	7751	1 <sup>ER</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	403	2	10 ha		3 893		3 893
	07	7752	2 <sup>E</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	403	6	25 ha		9 926		9 926
	Total									
					8	34 ha		13 819		13 819
<b>Traitement non commerciaux</b>										
	08	7853	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUSE - 5 000 À 15 000 TIGES/HA	322	1	11 ha		3 674		3 674
	08	7854	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUSE - 15 001 TIGES/HA ET +	322	3	38 ha		12 239		12 239
	08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIERE) MARTELÉE	403	3	13 ha		5 400		5 400
	Total									
					7	63 ha		21 313		21 313
					23			40 642		40 642
<b>Sous-total PAMVFP - Financement de la Technique uniquement</b>										
<b>PAMVFP - - Financement de l'Exécution: aide Exécution uniquement</b>										
<b>Traitement commerciaux</b>										
					229			515 930		306 177
<b>Sous-total PAMVFP - Financement de l'Exécution uniquement</b>										
<b>Total PAMVFP - Aides Globale, Technique et Exécution</b>										
					229			515 930	306 177	822 041

**LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2016-2017 SELON LE TYPE D'AIDE (suite)**

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AM/FM
								Exécution	Technique	
<b>Programme Mobilisation des bois (Financement Global: aide Technique et aide Exécution)</b>										
<b>Traitements commerciaux</b>										
09	7901		MARTELAGE FEUILLU	121	9	35 ha		4 240		4 240
09	7902		MARTELAGE RÉSINEUX	139	33	105 ha		14 612		14 612
09	7971		JARDINAGE - FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	1117	3	8 ha		5 508		9 213
09	7973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MANUELLE	966	2	5 ha		2 549		4 782
09	7985	1 <sup>RE</sup>	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1692	23	68 ha		84 438		115 124
09	7986	1 <sup>RE</sup>	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	914	2	2 ha		1 000		1 974
09	8920		AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MÉCANISÉE	251	16	45 ha		11 255		11 255
09	8921		AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS HA SUPPL. - MÉCANISÉE	68	4	15 ha		1 020		1 020
09	8967		ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1055	5	17 ha		10 220		17 851
09	8971		JARDINAGE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	927	1	10 ha		4 689		9 131
09	8980	1 <sup>RE</sup>	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - NATUREL - MÉCANISÉ - DHP 9 À 15 CM	1337	1	1 ha		1 152		1 738
09	8985	1 <sup>RE</sup>	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1337	1	7 ha		6 291		9 493
09	8986	1 <sup>RE</sup>	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	781	2	17 ha		5 610		13 277
<b>Sous-total PMB - Financement Global: aide Technique et aide Exécution</b>					102	336 ha		121 455		213 708

Programme	Groupe	Code	Description	Taux technique	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AM/FM
								Exécution	Technique	
<b>Programme Mobilisation des bois - Financement de la Technique: aide Technique uniquement</b>										
<b>Traitements commerciaux</b>										
09	8973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MÉCANISÉE	451	1	1 ha		618		618
09	8980	1 <sup>RE</sup>	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	451	1	3 ha		1 443		1 443
<b>Sous-total PMB - Financement de la Technique uniquement</b>					2	5 ha		2 061		2 061
<b>Programme Mobilisation des bois - Financement de l'Exécution: aide Exécution uniquement</b>										
<b>Traitements commerciaux</b>										
<b>Sous-total PMB - Financement de l'Exécution: aide Exécution uniquement</b>										
<b>Total Programme Mobilisation des bois - Aides Globales, Technique et Exécution</b>					104	340 ha		121 455		215 769

**Budget prévisionnel 2017-2018 (adopté réunion du CA du 2017-05-02)**

<b>REVENUS</b>		
CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES :		
Ministère Forêts, Faune et Parcs - PAMVFP:	1 265 400 \$	
Ministère Forêts, Faune et Parcs - PMB:	199 422 \$	
Contribution de l'industrie de transformation du bois :	370 000 \$	
AUTRES:		
Bureau d'enregistrement - Revenus d'enregistrement :	5 200 \$	
Pilote Registre prod. forestiers :	3 200 \$	
Coordination du comité SIGGA / Agences :	1 500 \$	
SIGGA des agences (MFFP) :	14 000 \$	
Projet "Guichet unique" (MFFP) :	14 973 \$	
Mise à jour du PPMV :	24 275 \$	
Intérêts :	5 000 \$	
Cotisation des membres :	650 \$	
Vérification du PADF :	1 \$	<b>1 903 621 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
PPMV - PLAN D' ACTIONS :		
PROGRAMME DE MISE EN VALEUR (PAMVFP) :	2 200 000 \$	
PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS (PMB):	199 422 \$	
	2 200 \$	
FONDS MISE À JOUR DU PPMV :	24 275 \$	
TRANSFERT DE CONNAISSANCES :	28 000 \$	
VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE :	50 370 \$	
GESTION DU BUREAU D'ENREGISTREMENT :	11 243 \$	
PILOTE REGISTRE PROD. FORESTIERS :	3 200 \$	
SIGGA DES AGENCES (MFFP) :	14 000 \$	
PROJET "GUICHET UNIQUE" (MFFP) :	14 973 \$	
VÉRIFICATION DU PADF :	1 \$	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE :		
Salaires et bénéfices marginaux :	101 421 \$	
Services techniques et professionnels :	12 000 \$	
SIGGA-Agences :	10 975 \$	
Déplacements et représentation :	2 250 \$	
Téléphone :	1 185 \$	
Photocopies et télécopies :	624 \$	
Internet :	420 \$	
Formation :	1 000 \$	
Frais de poste :	500 \$	
Publicité / Commandites :	1 000 \$	
Fournitures de bureau / Papeterie :	1 100 \$	
Colloques / Congrès :	1 000 \$	
Assurances :	3 599 \$	
Équipements :	1 000 \$	
Taxes municipales et scolaires :	1 165 \$	
Loyer :	8 784 \$	
Location de salle / frais de réunion :	1 000 \$	
Frais administration et bancaires :	140 \$	
Divers :	1 000 \$	<b>2 700 698 \$</b>
EXCÉDENT des revenus sur les dépenses :		<b>(797 077) \$</b>
Estimé du surplus non affecté de l'année précédente :		<b>865 222 \$</b>
Fonds de roulement		<b>68 145 \$</b>



Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées mauriciennes

500 avenue Broadway, Shawinigan (Québec) - G9N 1M3

Téléphone : 819 536-2442 Fax : 819 536-4002

Courriel : [amfm@agence-mauricie.qc.ca](mailto:amfm@agence-mauricie.qc.ca)

Site internet : [www.agence-mauricie.qc.ca](http://www.agence-mauricie.qc.ca)